

## DOCUMENTS POUR SEANCE HISTOIRE-EMC SUR LA FIN DE L'APARTHEID

### DOCUMENT 1 : Les sanctions internationales dans les années 1980

« Quel était le but des sanctions vis-à-vis de l'Afrique du Sud ? Elles devaient : 1. Amener rapidement le gouvernement à interrompre ses mesures de répression brutale ; 2. A moyen terme, le faire renoncer au régime de l'apartheid [...] L'abandon de l'apartheid impliquait, outre l'abrogation de la législation logique de la législation ségrégationniste, l'instauration du principe « one man, one vote » [...]. Il n'était pas nécessaire de sanctionner tous les domaines d'activité : l'essentiel était de toucher les secteurs clés, par exemple ceux, justement, des finances et de l'énergie. [...] Outre l'aspect matériel, il ne faut pas sous-estimer les effets symboliques, par exemple dans le domaine du sport, avec l'exclusion de l'Afrique du Sud des Jeux Olympiques ou l'interdiction de participer à des compétitions en Afrique du Sud. Cela portait atteinte à la réputation internationale du pays et, agissait aussi sur la politique intérieure, du fait que la frustration populaire exerçait elle-même une pression sur les milieux politiques sud-africains. »

Georg Kreis, « L'embargo, arme contre l'apartheid ? », *Relations internationales* n°131, 2007.

### Document 2 : Un nouveau contexte mondial

*Romancier sud-africain blanc à succès, André Brink (1935-2015) s'est opposé à l'apartheid dès les années 1960. Il revient dans ses mémoires sur la personnalité de De Klerk.*

De Klerk fut assez fin politicien pour décrypter les signes des temps, flairait l'atmosphère qui régnait désormais dans pays, et agir en conséquence. Il agit dans un contexte mondial modifié par les événements tel que la chute du mur de Berlin, la libération de la Pologne, de la Hongrie, de la Tchécoslovaquie, la grogne en Amérique latine et en Afrique. Tout à coup, l'Union soviétique ne pouvait plus être brandie comme un épouvantail, responsable d'avoir conduit le violent autoritarisme sud-africain aux ultimes excès de l'apartheid. De Klerk capitula pour cette raison, mais compte-tenu aussi du nouvel élan mondial en faveur des libérations nationales, de l'accroissement phénoménal des oppositions de l'intérieur et de l'extérieur, qui prenait des formes multiples : sanctions économiques, manifestations syndicales, agitations dans les églises et universités, apparitions des jeunes et vigoureux leaders noirs [...]. Mais De Klerk eut accès de talent et de rouerie pour le faire avec panache. Manifestement, encore persuadé qu'en lançant un mouvement de réforme, il pourrait le contrôler, définir ses paramètres et sa synergie, il catapulta le pays dans un avenir nouveau.

André Brink, *Mes bifurcations, Mémoires*, trad. De Bernard Turle, Actes Sud, 2010.

### Document 3 : Le tournant de l'année 1990

Le 2 février 1990, Frederik de Klerk se présenta devant le parlement pour prononcer le traditionnel discours d'ouverture et fit quelque chose qu'aucun autre chef d'Etat sud-africain n'avait jamais fait : il commença véritablement à démanteler le système d'apartheid et prépara le terrain pour une Afrique du Sud démocratique. De façon spectaculaire, M. De Klerk annonça la levée de l'interdiction de l'ANC [...] ; la libération des prisonniers politiques incarcérés pour des activités non violentes ; la suspension de la peine capitale ; et la levée de différentes restrictions imposées par l'état d'urgence. « L'heure de la négociation est arrivée », déclara-t-il. [...]

Le jour de ma libération [le 11 février 1990], je me suis réveillé à 4h30 [...]. Quand je me suis retrouvé au milieu de la foule, j'ai levé le poing droit et il y a une clameur. Je n'avais pas pu faire cela depuis 27 ans [...].

Nelson Mandela, *Un long chemin vers la liberté*, 1995.

## Document 4 : Prix Nobel de la paix pour Nelson Mandela et Frederick de Klerk en 1993



## Document 5 : chronologie indicative

- 1948 : instauration de l'apartheid
- 1962 : arrestation et emprisonnement de Nelson Mandela
- 1985 : renforcement de l'embargo international contre l'apartheid
- 1991 : abolition des lois ségrégationnistes par le parlement
- 1993 : Nelson Mandela et le président de Klerk reçoivent le prix Nobel de la paix pour avoir mis fin au pouvoir de la minorité blanche et avoir posé les fondements de la démocratie dans le pays
- 1994 : premières élections nationales multiraciales. L'ANC (Congrès National Africain) remporte les élections, Nelson Mandela devient le président de la République. L'embargo international est levé.

## Document 6 : glossaire

- **Afrikaner** : population blanche descendant des colons néerlandais arrivés au XVIIème siècle en Afrique australe ;
- **ANC** (Congrès national africain) : principal parti politique d'Afrique du Sud luttant contre le régime d'apartheid ;
- **Apartheid** (« séparation » en afrikaan) : politique de séparation des « races » mise en place à partir de 1948 en Afrique du Sud ;
- **Embargo** : suspension des exportations vers un Etat à titre de sanction ou de moyen de pression ;

## Document 7 (optionnel lycée) : *The Crown*, saison 4, épisode 8

- Discours de la reine Elizabeth, Cape Town, South Africa, 1947 : 0 à 3'23 ;
- Politique ségrégationniste de l'apartheid, Afrique du Sud : 9'31 à 10'24 ;
- Discours de la reine Elizabeth en faveur de sanctions contre l'apartheid en 1986 s'opposant ainsi à Margaret Thatcher : 14'05 à 15'19 ;

## Documents audiovisuels extrait du film documentaire *Le procès de Mandela et les autres*, 2018 :

Doc	Titre	Durée de l'extrait	Titre du programme	Description de l'extrait	Lien vers l'extrait

			dont est issu l'extrait		
F	Les chefs d'accusation du procès de Mandela et les autres	3'40	<i>Le procès de Mandela et les autres</i>	Les chefs d'accusation formulés en préambule du procès de Mandela et les autres	<a href="https://educ.arte.tv/sequence/62031">https://educ.arte.tv/sequence/62031</a>
E	Atmosphère tendue au procès de Mandela et les autres	2'22	<i>Le procès de Mandela et les autres</i>	Le peuple Noir majoritaire et quelques Blancs, des Africaners de droite qui attendent des mises à mort et des forces de l'ordre blanches marquent l'ambiance préalable au procès de Mandela et des autres.	<a href="https://educ.arte.tv/sequence/62025">https://educ.arte.tv/sequence/62025</a>
D	Charges contre les accusés, Mandela et les autres, au procès	0'22''	<i>Le procès de Mandela et les autres</i>	Charge contre les oppositions du gouvernement anti-apartheid dans les années 1960 lors du procès de Mandela et des autres.	<a href="https://educ.arte.tv/sequence/62013">https://educ.arte.tv/sequence/62013</a>
C	Méthode utilisée par l'opposition sud-africaine	0'27''	<i>Le procès de Mandela et les autres</i>	Sabotage et utilisation de la violence par l'opposition politique sud-africaine dans les années 1960	<a href="https://educ.arte.tv/sequence/62007">https://educ.arte.tv/sequence/62007</a>
B	Modalités du régime ségrégationniste et racisme idéologique	0'52''	<i>Le procès de Mandela et les autres</i>	Arguments des hommes politiques au pouvoir dans le régime d'apartheid	<a href="https://educ.arte.tv/sequence/62007">https://educ.arte.tv/sequence/62007</a>
A	Apartheid	0'18''	<i>Le procès de Mandela et les autres</i>	Le gouvernement sud-africain en 1960	<a href="https://educ.arte.tv/sequence/update/61995">https://educ.arte.tv/sequence/update/61995</a>

## QUESTIONS :

- Documents 5, 6, A et B** : Décrire la nature du régime sud-africain en 1960 ?
- Documents 5, 6, C, D, E et F** : Identifier l'ensemble des acteurs et les formes de lutte contre l'apartheid ?
- Documents 1, 2, 3 et 4** : Relever les acteurs et les actions entreprises pour faire naître une Afrique du Sud démocratique.
- Regarder un film documentaire d'*Educ'Arté* sur l'apartheid et réaliser un organigramme en incluant des extraits audiovisuels ;
- Présenter oralement l'organigramme en 180'';
- A partir de vos réponses aux précédentes questions, du film documentaire *Le procès de Mandela et les autres*, 2018, de Nicolas Champeaux et Gilles Porte, et de votre carte mentale, montrer comment se construit une mémoire de l'apartheid.